**La médiation familiale, la solution pour une séparation en bons termes.**

La rupture plonge souvent le couple dans une période instable, voire même de crise. La communication devient ardue ou déficiente et les sentiments négatifs peuvent rendre le processus de séparation très difficile.

Les enfants se sentent souvent tiraillés entre leurs deux parents et peuvent être témoins de commentaires ou de comportements négatifs de part et d’autre. Vu le manque de communication, les parents utilisent parfois leurs enfants pour faire passer des messages de l’un à l’autre.

C’est dans de tels moments qu’il peut être bénéfique de faire appel à une tierce personne, qui pourra jeter un regard nouveau sur la situation et aider à apaiser les tensions: un médiateur.

Le médiateur a un devoir d’impartialité. C’est un professionnel formé et accrédité en médiation familiale, qui offre aux couples la possibilité de se rencontrer dans un environnement neutre. Le processus de médiation comporte trois étapes, soit la phase d’évaluation, la phase de négociation et la phase de rédaction par le médiateur d’un *Résumé des ententes*, juste et équitable pour les deux parties.

Ce résumé est négocié et discuté ouvertement, à l’amiable, toujours en présence du médiateur. Il porte sur quatre éléments essentiels, soit la garde des enfants, le droit d’accès, le partage du patrimoine famille ou le règlement des intérêts communs des ex- conjoints, ainsi que la pension alimentaire pour enfants et pour conjoint, s'il y a lieu.

La continuité de relation avec les enfants est au cœur de la médiation familiale. Même s’ils ne forment plus un couple, chaque personne demeure parent et l’objectif principal est de collaborer au bienêtre et au développement des enfants. Les parents auront à prendre des décisions communes au sujet des enfants pour des années à venir. Il est donc essentiel d’investir temps et énergie dans cette nouvelle relation de coparentalité.

La médiation familiale est un processus confidentiel qui se fait de façon libre et éclairée. Qui en sort gagnant? Si le couple s’engage activement dans le processus, la famille en sort gagnante.

La médiation familiale offre aux couples qui se séparent une alternative au processus devant les tribunaux. Les statistiques parlent d’elles-mêmes. Selon le ministère de la Justice, 82 % des couples qui s’engagent dans un processus de médiation familiale parviennent à une entente.

Une rupture n’est jamais facile à vivre. Mais si on se dote de bons outils, il est possible de se séparer en bons termes.

Pour plus de renseignements sur la médiation familiale, vous pouvez consulter le site du ministère de la Justice <https://www.justice.gouv.qc.ca/programmes-et-services/programmes/mediation-familiale/>

**Source :  
Karine Joly, T.S., médiatrice familiale accrédite et coach certifiée.**